Le SNPP demande un CNPsy à 250 francs

Gérard Bles

Nombreux sont ceux d'entre vous qui s'inquiètent de la stagnation de nos honoraires. Conscient de ce problème le S.N.P.P. a interpellé le Dr Christian LE GOFF; président de l'U.ME.SPE sur cette question.
Nous publions ci-dessous la lettre que Gérard BLES a adressée à ce dernier le 14janviel: On notera que la proposition de l'U.ME.SPE. de revaloriser la consultation des spécialistes de 10 francs ne nous paraît pas acceptable et c'est à 250 francs au moins que devrait selon nous être évalué le CNPsy.
L'U.ME.SPE a rencontré la CNAM TS le 15 février dernier à ce propos mais cette réunion n'a été suivie d'aucun effet pour l'instant, la " négociation " jouant sur des montants dérisoires à des conditions très " sélectives ". Nous y reviendrons.

Jean-Jacques Laboutière

Mon Cher Président et Ami,

Voici revenue la saison des revendications tarifaires. Le narcisse perce sous la couche des honoraires gelés, éveillé par le vent tiède des prémices électorales...

Trêve de métaphores. Même si la logique d'une gestion par enveloppe, asservie à l'ONDAM mais nullement ordonnée à l'équilibre de la gestion des cabinets médicaux ou à la préservation des revenus libéraux, même si cette logique donc n'a que faire d'un réajustement des honoraires en soi (qui ne pourrait être que récompense -ou sanction ? -des résultats de l'introjection par les praticiens des impératifs économiques des tutelles), il est sain de rappeler qu'il n'est aucune activité de production qui puisse s'accommoder d'une stagnation pendant plusieurs années de ses ressources alors que ses prix de revient augmentent et que tout gain de productivité (en l'occurrence le nombre d'actes) lui est en principe interdit -par choix politique ou de par la nature même de cette activité (ce qui est le problème des psychiatres...).

Que les spécialistes, donc, après les généralistes, réclament une progression -modeste -de la valeur relative de leurs actes n'est que légitime, même si les pessimistes jugent de son irréalisme...

10 francs demande l'U.ME.SPE pour la consultation spécialisée... Force nous est de constater que, comme il fut de tout temps habituel, le CNPsy n'est pas ici particularisé dans sa spécificité, oublié depuis des années et régressant régulièrement dans son rapport aux autres actes de consultation. Il y a 5 ans je crois, tout le monde ou presque s'accordait à reconnaître qu'un CNPsy à 250 francs (soit + 25) constituerait un simple rattrapage au regard d'une inacceptable dégradation. Il me semble qu'aujourd'hui cette exigence serait encore plus justifiée, alors qu'un un + 15, qui n'est d'ailleurs pas évoqué, aurait le tort d'afficher une simple proportionnalité que tout le monde (?) récuse et qui ne résoudrait nullement l'obstinée position des psychiatres au bas de l'échelle des revenus. A moins que l'on ne prétende nous inciter à une stakhanovisme que nous sommes les premiers à refuser pour des raisons qualitatives et éthiques.

Donc

1) ne nous oublies pas dans tes prières,

2) si le + 15 a l'avantage de la banalité au regard des autres spécialités, le + 25 aurait le mérite d'afficher la reconnaissance de nos difficultés spécifiques et donc - paradoxalement- ferait preuve d'un certain réalisme.

Gérard BLES